

*Compte rendu de la délégation CGT auprès de Madame Isabelle
VALENTIN, députée de la Haute Loire.*

Notre délégation était composée de Aurélien MINGOT, Yoann BACHELARD, Guy CHAPELLE, Joseph BOYER.

Cette rencontre faisait suite à une interpellation des deux députés de Haute Loire, Isabelle VALENTIN et Jean Pierre VIGIER, début novembre, par téléphone et par mail à propos des excédents CAMIEG et de leur utilisation dans le cadre de l'amélioration des remboursements de frais de santé.

N'ayant pas eu de réponse à la mi-novembre, l'animateur de la section syndicale des retraités CGT Energie 43 se fendait d'un courrier à l'attention de ces deux députés leur indiquant que s'ils ne voulaient pas recevoir et ne daignaient pas répondre à la CGT, celle-ci lui faisait part par écrit de ses demandes, revendications et propositions.

(Voir courrier à cette adresse :

<https://cgtenergie43.fr/Retraites/DocEnTelechargement/2018/Novembre2018/IsabelleValentin.pdf>)

C'est à la suite de ce courrier que la députée Isabelle VALENTIN nous a contacté et qu'un rendez-vous a été fixé Vendredi 7 décembre 2018 à 17 H. Elle nous a reçu, en présence de son attaché parlementaire Mathieu FREYSSENET-PEYRARD.

Lors de cette rencontre et, compte tenu de l'actualité autour des mouvements des « gilets jaunes », nous avons fait remarquer à notre interlocutrice que, si comme tout le monde, nous ne nous attendions pas à un mouvement d'une telle ampleur, pour une large part, les revendications mises en avant, sont les mêmes que celles déclinées dans notre courrier et que la CGT porte depuis de nombreux mois voire de nombreuses années ! Aussi et, bien que son engagement politique nous paraisse éloigné des valeurs et propositions que portent la CGT, nous la remercions néanmoins de nous recevoir et de nous écouter sur ce que nous avons à lui dire. Nous lui précisons également que nous souhaitons ajouter au sujet de l'utilisation des excédents CAMIEG qui est à l'origine de notre demande de rendez-vous, les questions de l'avenir de nos entreprises et lui faire part des préconisations de la CGT sur les questions énergétiques.

A cette entrée en matière, Isabelle VALENTIN nous précise qu'elle est l'élue de tous les altiligériens de sa circonscription et qu'à ce titre, bien qu'étant de droite, elle ne fait pas de politique et qu'elle a pris une carte dans un parti politique pour pouvoir s'exprimer ! Sur le mouvement des « gilets jaunes », elle en incombe la plus grande responsabilité au gouvernement. Ce à quoi nous répondons que nous ne nous attendions pas à une autre réponse, que c'est de bonne guerre mais que cependant, pour ce qui concerne la CGT, nous estimons que la situation explosive que connaît notre pays trouve ces racines dans les politiques et choix économiques effectués

depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs, qu'ils soient de droite ou de gauche.

Nous en venons ensuite au premier sujet à l'origine de notre rencontre, celui de l'utilisation des excédents CAMIEG. Il a fallu que nous fassions part d'un peu de pédagogie car Isabelle VALENTIN nous a avoué honnêtement qu'elle ne connaissait pas les rouages de notre système et qu'elle était disposé à nous écouter.

Nous lui avons rapidement expliqué que le système de protection sociale des électriciens et gaziers reposait sur un régime spécial de Sécurité Sociale, la CAMIEG, gérant une part obligatoire de base (celle du régime général) et une part obligatoire complémentaire uniquement financé par des cotisations. Il est complété par une couverture mutualiste CSM et CSMR. Nous lui avons expliqué que ce système reposait sur deux comptes, un compte pour les actifs et un compte pour les inactifs (retraités). En effet, pour ce qui concerne le compte des actifs, le montant des cotisations est décidé à l'issue de négociations entre les fédérations syndicales et les directions, puisque ces cotisations sont financées par les salariés et les entreprises. Pour ce qui concerne le compte des inactifs, les cotisations sont financées par les pensionnés et par une contribution solidarité prise sur le 1 % des activités sociales.

Depuis la création de la CAMIEG, il y a 11 ans, la CAMIEG dispose d'excédents très conséquents constitués par les cotisations destinées à financer la couverture maladie et maternité des électriciens et gaziers : 113 millions d'euros sur le compte des actifs et 235 millions d'euros sur le compte des inactifs, soit 348 millions d'euros au total. C'est donc l'utilisation de ces excédents que nous souhaitons évoquer avec la députée.

En effet si, pour ce qui est du compte des actifs, l'utilisation des excédents relève de l'issue des négociations entre les fédérations syndicales et les employeurs et n'est donc pas particulièrement de la compétence des députés, en revanche, les excédents du compte des inactifs relèvent de la prise d'un décret définissant leur utilisation. Et c'est là que notre rencontre d'aujourd'hui a son importance car les députés peuvent plaider à la faveur de notre proposition qui consiste à utiliser les excédents pour renforcer le régime spécial en transférant des prestations de la CSM et CSMR vers la CAMIEG, organisme de sécurité sociale. Nous lui avons précisé que l'avantage de cette proposition permettrait de maintenir le très bon niveau de garanties, tout en maîtrisant mieux les cotisations. Utiliser les excédents en redonnant la priorité à notre régime spécial garantirait de stabiliser les cotisations supplémentaires (CSM et CSMR) voire à terme, de les faire baisser.

En complément d'information, nous lui avons indiqué que cette proposition s'inscrivait dans l'orientation gouvernementale d'aller vers le « zéro reste à charge sur les frais d'optique, dentaire et audio ». De plus nous avons souligné que le coût de gestion des dossiers effectuée par les mutuelles (plus de 20 % chiffre issu du rapport 2017 de la DREES, ministère des solidarités et de la santé, auxquels il faut encore ajouter à cela 13 % de taxes !) sont très supérieur à ceux de la Sécurité

Sociale (3,5%). Pour la CAMIEG, les coûts de gestion sont de 6,5 % pour gérer 2 niveaux (base + complémentaire).

A la suite de cette présentation et de documents que nous lui avons remis, Isabelle VALENTIN pense avoir mieux compris notre revendication et va examiner de quelle manière elle peut s'adresser aux différents services du ministère pour évoquer ce sujet. Bien entendu, nous lui avons précisé que nous restions à sa disposition pour approfondir des points qui lui paraîtraient encore obscures.

Nous avons ensuite évoqué les questions énergétiques en lui indiquant que pour le coup, depuis la fin des années 1990, les différents gouvernements de gauche comme de droite sont à l'origine de la situation des entreprises électriques et gazières qui, avec l'ouverture à la concurrence, la libéralisation du marché, offrent de moins en moins de service public pour les abonnés et les usagers et qu'en revanche font la part belle aux investisseurs de tous poils.

Nous lui avons fait part de nos craintes suite aux décisions de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui ne répondent en rien aux besoins des citoyens. Au contraire elle favorise l'accroissement de la précarité énergétique. Pour les salariés des Industries Électriques et Gazières, lorsqu'ils sont issus des filières de la production nucléaire et thermique au charbon ou de la filière de l'exploitation gazière, le couperet est tombé c'est la disparition d'un système public industrie.

Pour l'intérêt général, pour redonner du pouvoir d'achat, pour un véritable service public pour les usagers, nous lui avons rappeler nos revendications :

- ✚ Le maintien des tarifs régulés de vente pour l'électricité et le gaz, gage d'une énergie au meilleur coût partout sur le territoire, en Corse et dans les pays d'Outre-Mer ;
- ✚ Une TVA de 5,5% maximum sur les factures des usagers de l'électricité et du gaz ;
- ✚ La mise en œuvre de ses préconisations pour une véritable politique énergétique assurée par un service public de l'énergie ;
- ✚ L'arrêt des coupures et des réductions de fourniture d'énergie pour impayé ;
- ✚ L'arrêt des fermetures et la réouverture des agences d'accueil de proximité des usagers,

Nous lui avons rappelé que dans les années 1980 – 1990, la Haute Loire comptait environ 800 électriciens et gaziers dans les différentes directions d'EDF GDF du transport, de la production et de la distribution pour un peu moins de 300 aujourd'hui.

Elle semblait ne pas avoir mesurer à ce point les méfaits de l'ouverture à la concurrence, de la libéralisation du marché électrique et gazier, notamment quand nous lui avons indiqué, par exemple que le développement du parc éolien était une pompe à fric pour les investisseurs à qui EDF payait deux fois le prix du kwh revendu au consommateur et que ce dernier payait de toute façon à travers la fameuse Contribution au service public d'électricité (CSPE)

De la même manière, alors que l'hydraulique est une production d'électricité qui permet de préserver la flore et la faune, de refroidir l'eau des centrales nucléaires, de permettre un équilibre régulé entre la production et la consommation, ces domaines seront demain monnayés par les futurs propriétaires privés qui n'auront comme seul objectif que la rentabilité de leur investissement et qui pourront en fonction du prix qu'ils décideront de produire ou non de l'électricité.

Nous avons rappelé que pour ne parler que de la Haute Loire, il existait, il y a quelques années, 3 subdivisions comprenant chacune 3 districts, au total c'était plus de 10 points d'accueil. Que reste-t-il de tout cela pour ? A cela, il faut ajouter, que si la finance continue à prendre le dessus sur les valeurs du service public, il faut craindre la remise en cause de la péréquation tarifaire qui permet de payer au même prix le kwh que l'on se trouve au pied du Mézenc ou à côté de la centrale de Tricastin.

Nous lui avons fait état de nos craintes sur l'agence commerciale de Monistrol où sont basés environ 80 agents de la branche commerce d'EDF et dont l'avenir est compromis à la suite de l'annonce de la fermeture de plusieurs agences clientèles.

A l'appui de nos propos, nous avons remis à Madame Valentin un ensemble de documents qui reprennent nos propositions et le bilan de plusieurs années de remise en cause de service public. Nous lui avons conseillé également, pour mieux comprendre ce que nous lui avons dit au cours de notre rencontre de visionner le film « Main basse sur l'énergie » produit par notre fédération et Gilles Balbastre.

Pour conclure cette rencontre de près de 2 h, Madame Valentin nous a indiqué qu'elle avait appris beaucoup de choses et qu'elle était sensible à plusieurs arguments que nous avons soulevés. Sur la question de la CAMIEG et des excédents du compte des inactifs, elle a bien compris le message et va voir de quelle manière elle peut agir, avec d'autres députés auprès du gouvernement. Sur les questions énergétiques, elle s'est dit ne pas être très compétente dans ce domaine mais elle partage la question de la proximité et d'un meilleur service public, notamment dans nos zones rurales.

Pour notre part, bien que notre interlocutrice nous soit apparue sincère et attentive à nos propos, nous avons mesuré un décalage et une réelle méconnaissance des dossiers que nous lui avons présentés.

Nous avons convenu de rester en contact pour connaître les différentes démarches engagées.

Jo Boyer le 09/12/2018.